



LA PHEROMONE N°62 Février 2021



À venir...

- **Mercredi 24 au Samedi 27 février** : distribution matériel à Ploudaniel
- **Vendredi 19 & samedi 20 février** : distribution matériel à St YVI
- **Vendredi 26 & samedi 27 février** : distribution de pots à St YVI
- **Vendredi 5 mars** : Formation « Débuter en apiculture » au lycée agricole du Nivot
- **Samedi 6 mars** : Formation « Débuter en apiculture » au lycée agricole du Nivot
- **Vendredi 26 mars** : Stage pratique « Visite de printemps » au rucher école

L'EDITO

Le froid est là en ces premiers jours février, mais l'activité de l'Abeille Finistérienne s'intensifie depuis le début de l'année, c'est bon signe la saison approche !!!

Après l'Assemblée Générale et les 2 formations débutants en janvier, le mois de février c'est le mois où l'activité du groupement d'achats est intense. Toujours plus de commandes, nous n'avons cessé de vouloir améliorer le service proposé. Pour cette année, après la mise en ligne de la boutique, nous découvrirons la possibilité du paiement par carte bancaire. Petite évolution certes mais pas toujours simple sur des sites où nous n'avons pas de connexion internet.

Les objectifs pour les mois à venir seront de pouvoir nous retrouver dans les meilleures conditions possibles autour des ruches lors des formations de printemps, la mise place de financement pour la miellerie collective de Rosporden mais aussi espérons-le, le grand retour de AR RUSKEN à MELGVEN en novembre 2021 et avant sur les mêmes bases AR GWENAN à DAOULAS en fin septembre.

Amicalement

Gilbert MORIZUR

▪ Assemblée générale du 16 janvier 2021

Le contexte sanitaire actuel ne nous a pas permis d'organiser notre AG dans les conditions des années précédentes. Une trentaine de personnes se sont cependant déplacées au lycée du Nivot et nous les en remercions ! Nous espérons sincèrement pouvoir retrouver les moments de partage et de convivialité que nous apprécions tous lors de la prochaine édition.

Les faits marquants du rapport d'activités 2020 :

- Une année marquée par des activités en berne du fait de la crise sanitaire : annulation des stages pratiques sur les ruchers écoles (sauf ceux de septembre sur la mise en hivernage), annulation des manifestations diverses auxquelles nous participions (Salon de la bio, marchés aux fleurs, Agri Deiz, ...) ainsi que de notre concours des miels et chouchens,
- Un nombre d'adhérents en hausse avec 616 inscriptions enregistrées (567 en 2019),
- Un groupement d'achats performant avec des ventes en progression constante,
- Des achats de matériels de manutention pour les locaux de stockage ainsi qu'une doseuse,
- 17 conventions de partenariat avec des entreprises et collectivités territoriales, dont la ville de Daoulas signée en Novembre,
- Des développements informatiques importants sur le site internet afin d'intégrer des modules d'adhésion et de commandes de matériel en ligne

Concernant les récoltes 2020, la saison est considérée comme médiocre sur le département avec une quantité moyenne par ruche de 5kg de miel de printemps et 10 kg de miel d'été. Toutefois, des variations importantes ont été observées d'un rucher à l'autre.

Les prix de vente restent stables avec un miel d'été 500g entre 7 et 8.5€ le pot et le kg entre 12 et 14€.

Le rapport financier 2020 fait apparaître une trésorerie saine avec un exercice positif de + 11 308€.

Comme évoqué lors des assemblées générales précédentes, les démarches concernant l'acquisition d'un local à vocation de création d'une miellerie collective sont bien avancées. Le choix s'est porté sur l'achat d'un bâtiment agro-alimentaire (ancienne crêperie industrielle) situé sur la commune de Rosporden. Afin de finaliser la transaction financière, il a été voté à l'unanimité des adhérents présents la décision de recourir à un emprunt auprès de Crédit Mutuel de Bretagne. L'achat est programmé pour le dernier trimestre 2021.

Le Conseil d'Administration renouvelé lors de l'AG se compose, par ordre alphabétique, pour l'année 2021, de :

BLONDIN Luc – Rédené	HASCOET Jean Luc – Cast
BOURGEOIS Norbert - Kernevel	HUMBERT Audrey – Plougastel Daoulas
BRIGANT Joel – Pont L'Abbé	LANDRIEUX Aurore - Sizun
BUON Nadine – Saint Yvi	MORIZUR Alexandre – Sizun
BUON Vincent – Saint Yvi	MORIZUR Gilbert – Brest
COSSEC Rémy - Dirinon	TROADEC Fabien - Tremaouezan

Un grand merci pour leur travail et leur dévouement à Henri GUIBON et à Hervé LE POUPON qui ont souhaité ne pas renouveler leur mandat au sein du CA de l'Abeille Finistérienne.

La réunion du CA du 2 février a permis de procéder à l'élection du bureau.

Président	Gilbert MORIZUR ☎ 06 67 94 97 38
Vice-président	Vincent BUON ☎ 06 52 50 19 78
Trésorière	Audrey HUMBERT ☎ 06 85 92 97 16
Secrétaire	Nadine BUON ☎ 06 48 37 29 80

▪ Actualité du Groupement d'achats

Le mois de janvier est un mois relativement calme au niveau de nos activités apicoles : rangement, remises en état de matériel, visites rapides de ruchers pour s'assurer que tout va bien, occupent les journées.

Pour le groupement d'achats, c'est tout l'inverse ! Cette année, ce sont ainsi 2 camions complets de matériel et un camion de pots qui ont été déchargés sur les dépôts de Ploudaniel et St Yvi : activités intenses pour les bénévoles qui doivent les ranger et préparer au mieux la distribution des prochains jours.



Pendant l'hiver, le local de St Yvi a été aménagé afin d'améliorer les conditions d'accueil. Un espace bureau / salle de pause a ainsi été créé : mise à niveau du sol, travaux d'électricité, isolation et pose de panneaux OSB,... Un grand merci aux bénévoles qui ont œuvré pour nous permettre de vous accueillir lors des prochaines journées de distribution du matériel !



▪ Formations débutants

Malgré le contexte sanitaire lié au COVID, 2 formations débutants ont eu lieu les 22 et 23 janvier. Petit changement par rapport aux années passées, 2 sessions de 20 et 22 personnes ont été organisées contre 1 de 30 les années passées, le bilan est très positif l'ambiance était tout aussi chaleureuse malgré le masque et un repas pris en extérieur.



ADHESION 2021

RAPPEL : pour les retardataires ou ceux d'entre vous qui auraient égaré leur bulletin d'adhésion, celui-ci est téléchargeable sur le site www.abeille-finisterienne.fr ou vous pouvez directement vous inscrire via l'adhésion en ligne.

Pour ceux qui souhaitent adhérer de façon traditionnelle, votre bulletin d'adhésion et votre cotisation seront à transmettre à l'adresse suivante :

Secretariat de l'Abeille Finistérienne
Chez Mme Christelle APPERE
Lieu-dit Kermoguéné
29430 PLOUNEVEZ-LOCHRIST
06.33.60.92.48
secretariatbfin@gmail.com



FORMATIONS 2021

Les précédentes phéromones indiquaient le programme des formations pour les mois à venir. Afin de mieux organiser ces formations, l'inscription est obligatoire via le site de l'AF. Pour de nombreuses formations le quota a très vite été atteint, afin de répondre à votre attente nous mettons dès à présent en place une nouvelle session débutants

le vendredi 5 mars de 9h à 17h

Pour toutes formations auxquelles vous n'avez pu vous inscrire à ce jour faute de place, envoyer un mail à

secretariatbfin@gmail.com

Secrétariat de l'Abeille Finistérienne
Christelle APPERE

Nous tenterons de répondre au mieux à vos attentes en programmant de nouvelles sessions .

Si vous ne pouvez vous rendre à telle ou telle formation alors que vous vous êtes inscrit, merci de prévenir Christelle Appéré dans les meilleurs délais, d'autres attendent une place.



GROUPEMENT D'ACHAT

Opération « matériels »

Pour une organisation optimisée de la distribution et afin de respecter les gestes barrières liés à la COVID19, les créneaux horaires de remise du matériel et des pots sont attribués selon votre nom par ordre alphabétique. Nous vous remercions également de venir avec un masque.

A Ploudaniel,

les distributions de matériels, pots verres et plastiques auront lieu :

- Le **Mercredi 24/02** de 13h30 à 17h30
pour les personnes dont le nom commence par
la lettre A à la lettre L
- Le **Jeudi 25/02** de 13h30 à 17h30
pour les personnes dont le nom commence par
la lettre M à la lettre Z
- Le **Vendredi 26/02** de 13h30 à 17h30
pour les adhérents qui n'ont pas pu venir le
Mercredi ou le Jeudi
- Le **Samedi 27/02** de 09h30 à 12h00,
pour les adhérents qui n'ont pas pu venir le
Mercredi ou le Jeudi

Pour tout renseignement vous pouvez contacter
Gilbert Morizur au 06 67 94 97 38 .

A Saint Yvi,

les distributions de matériel auront lieu :

- Le **Vendredi 19/02** de 13h45 à 17h30 pour les
personnes dont le nom commence par la **lettre A à la
lettre G**
- Le **Samedi 20/02** de 09h30 à 13h00 pour les
personnes dont le nom commence par la **lettre H à la
lettre L**
- Le **Samedi 20/02** de 13h30 à 17h30 pour les
personnes dont le nom commence par la **lettre M à la**

lettre V et pour ceux qui n'ont pas pu venir le Vendredi
19/02 ou le Samedi 20/02 matin

La distribution des pots en plastique et en verre aura
lieu :

- Le **Vendredi 26/02** de 13h30 à 17h15
(pas d'ordre d'alphabétique)
- Le **Samedi 27/02** de 09h30 à 12h00
(pas d'ordre d'alphabétique)

Pour tout renseignement vous pouvez contacter
Vincent Buon au 06 52 50 19 78.

PRET DE MATERIEL



L'identification de votre rucher est obligatoire.

Vous pouvez le faire soit sur un panneau à proximité
de vos ruches où directement sur les ruches.

L'Abeille Finistérienne vient d'approvisionner 2
marqueurs à ruche électriques fonctionnant sur le
secteur. Les caractères sont interchangeable afin que
vous puissiez inscrire votre numéro d'apiculteur.

Ce matériel est à votre disposition, si vous êtes
intéressé par la location, contacter :

- **Pour le nord : Gilbert MORIZUR**
Port : 06 67 94 97 38
- **Pour le sud : Vincent BUON**
Port : 06 52 50 19 78

IMPLANTATION DES RUCHERS



Installer son rucher sous la fenêtre de la salle de bain du voisin ? Pas vraiment une bonne idée !!!

La loi encadre strictement l'apiculteur et il n'est pas question de faire n'importe quoi. Un certain nombre de textes régissent l'implantation d'un rucher :

Petit rappel

Le **code rural** définit le cadre général (article 206 et 207, chapitre II "Des animaux de basse-cour, pigeons, abeilles, vers à soie et autres"). Il prévoit que pour chaque département, les règles de distance soient définies par les préfets, après avis des conseillers généraux et si ce n'est pas le cas, par les maires.

Article 206

Les préfets déterminent, après avis des conseils généraux, la distance à observer entre les ruches d'abeilles et les propriétés voisines ou la voie publique, sauf, en tout cas, l'action en dommage, s'il y a lieu.

Article 207

Les maires prescrivent aux propriétaires de ruches toutes les mesures qui peuvent assurer la sécurité des personnes, des animaux, et aussi la préservation des récoltes et des fruits.

A défaut de l'arrêté préfectoral prévu par l'article précédent, les maires déterminent à quelle distance des habitations, des routes, des voies publiques, les ruchers découverts doivent être établis.

Toutefois, ne sont assujetties à aucune prescription de distance les ruches isolées des propriétés voisines ou

des chemins publics par un mur, une palissade en planches jointes, une haie vive ou sèche, sans solution de continuité. Ces clôtures doivent avoir une hauteur de 2 mètres au-dessus du sol et s'étendre sur au moins 2 mètres de chaque côté de la ruche.

Du tact et de la prévention

Attention, vous êtes habitués aux abeilles (ou vous le serez bientôt) et vous n'en avez pas peur, mais il faut aussi accepter que tout le monde ne partage pas cette familiarité avec nos butineuses. De nos jours où les gens se déclarent de plus en plus "allergiques", il est bon de ne pas provoquer la peur, voire la colère des gens.

Pour conserver de bonnes relations avec le voisinage et éviter de s'attirer des problèmes, le bon sens est de rigueur. Faites-en sorte que votre rucher ne soit pas perçu comme une menace directe par le voisinage et de l'installer de façon à ce que le va-et-vient des abeilles ne dérange pas.